



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET :

**DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA COMMUNE POUR SIEGER
AU SEIN DES ORGANES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « SPL SOPHIA**

Nombre de Conseillers

En exercice	11	N° 5
Présents	11	
Votants	11	

L'an deux mil vingt, le dix neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Gourdon (Alpes-Maritimes), dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric MELE, Maire.

Date de convocation : Le 16 mars 2020

Présents : Claude BERRA, Jean-Bernard CHAMPEAUX, Frederik VENNINK, Adjoint.

MM. Emmanuel BOISSIER, Julien HORENT, Laury HUGONIN, Christiane LAILLET, Pierre MILLO, Julien NEGRO, Pascal REMUSAN.

Représentés : NEANT

Absents : NEANT

Madame Laury HUGONIN a été élu(e) secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°83-597 du 7 juillet 1983 fixant le régime juridique des sociétés d'économie mixte locales,

Vu la loi N°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques,

Vu la loi N°2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économies mixtes locales,

Vu le Code de commerce et notamment ses dispositions relatives aux sociétés anonymes,

Vu l'article L225-17 du Code de commerce,

Vu les articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT,

DELIBERATION N° 5 : DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU SEIN DES ORGANES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « SPL SOPHIA » (suite)

Vu les statuts de la SPL SOPHIA ci-annexés,

DELIBERE,

Article 1 : Le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article R.1524-3 du Code général des collectivités territoriales, prend acte du terme des fonctions de Monsieur Eric MELE en qualité de représentant permanent de la Commune au sein :

- du Conseil d'Administration,
- de l'Assemblée générale des actionnaires,
- du Comité permanent stratégique et de contrôle,
- de la Commission d'appel d'offres de la SPL SOPHIA.

Article 2 : Le Conseil Municipal, décide de désigner en qualité de représentant permanent de la Commune de GOURDON, Monsieur MELE Eric né le 20 juin 1960 à ETAMPES (Essonne) pour siéger au sein :

- du Conseil d'Administration,
- de l'Assemblée Générale,
- du Comité permanent stratégique et de contrôle,
- de la Commission d'appel d'offres de la SPL SOPHIA.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise MELE Eric, agissant en qualité de mandataire de la Commune de GOURDON siégeant au Conseil d'Administration, à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la SPL SOPHIA.

Article 4 : Le Conseil Municipal confirme l'absence d'autorisation de perception de rémunération et d'avantages par le représentant permanent de la Commune au titre de ses fonctions au sein de la société.

En annexe les statuts de la SPL Sophia ANNEXE : STATUTS DE LA SPL SOPHIA

LE MAIRE, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 23 mars 2020. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Eric MELE, Maire

